



S.N.M.S.A.C – U.N.S.A.
Section DGI Air France
Téléphone : 01.41.56.04.30 Télécopie : 01.41.56.04.39
Email : airfrance@snmsac.com
SiteWEB : <http://www.snmsac.com>



Paris, le 03 Octobre 2011

APPLICATION DES EVOLUTIONS DE CARRIERE SUITE AUX DISCUSSIONS ENTRE LE SNMSAC/UNSA ET LA DIRECTION

Suite au conflit débuté le 13 juin dernier, le SNMSAC/UNSA et la Direction d'Air France ont trouvé un compromis permettant de mettre fin à celui-ci, au moyen de mesures accélérant l'obtention de points Air France sur l'ensemble de la carrière du mécanicien.

Rappel des mesures et de leur mise en pratique:

**Tout d'abord, toutes les personnes dont la promotion au niveau hiérarchique devait être prononcée au 1^{er} Juillet 2011 mais dont la décision avait été repoussée suite au conflit, sera effective avec effet rétroactif sur les fiches de paye de Septembre ou Octobre 2011.

****Mesure spécifique aux mécaniciens avion** : Avance de l'attribution de 12 pts Air France à tout mécanicien avion au niveau hiérarchique B2 et ayant deux ans d'ancienneté sur ce niveau, détenteurs d'une licence B et d'une qualification de type avion valide (rappel : aucune notion d'anglais requise). Cette mesure permettra à ces jeunes techniciens une augmentation de leur salaire mensuel de 84 euros bruts, soit 1134 euros annuels. Mise en pratique de cette mesure, obtenue dans le cadre du comité de suivi de l'accord ARP 66 de 2006, sur fiche de paye d'Octobre 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} Juillet 2011.

****Suppression de la notion de poste pour l'accès à la plage B4** pour toutes les filières aéronautiques de la DGI (Techniciens Avion, Cabine, Moteurs, Structure et révision Equipements). Cette mesure permet à tout salarié en poste B3 depuis 5 ans de pouvoir être promu B4 selon les règles d'emploi, sans attente d'une libération d'un poste B4 par un salarié changeant d'affectation ou ayant évolué. En plus d'ouvrir la perspective de carrière, cette mesure permet également au salarié de commencer à cotiser à la caisse des cadres et espérer avoir une retraite plus conséquente. Application de cette mesure au 1^{er} Janvier 2012.

** **Passage de l'examen théorique de Technicien** au bout de deux ans et demi d'ancienneté pour les mécaniciens en plage A9 sur « AFI » ou B1 sur « AFM » (soit deux ans deux plus tôt qu'auparavant). Si réussite, versement de 10 pts AF par anticipation sur leur futur passage pratique (soit 70 euros bruts par mois). Cette mesure s'appliquera au 1^{er} Avril 2012.

Nous vous rappelons que ceux qui ont acquis la théorie en mars 2011 ou avant, doivent **impérativement** passer la pratique avant la fin d'année afin de bénéficier d'un effet rétroactif au 1^{er} Juillet 2011 de l'ensemble des points. En cas d'échec, ils pourront de nouveau se présenter à la pratique avant Mars 2012 avec toujours un effet de rattrapage.

****Prime de dépannage** revalorisée au 1^{er} Janvier 2012 :

90 € pour la métropole / 110€ pour le Moyen Courrier / 165 € pour le Long Courrier.

****Prime de gratification** lors de déplacements à l'étranger revalorisée au 1^{er} Janvier 2012 : 185 € pour une semaine de détachement et 240 € par semaine si détachement supérieur à une semaine.

****Prime de non accident** de 158 € annuel (soit 13.30 € par mois) pour les personnes utilisant un véhicule motorisé immatriculé pour se rendre sur avion afin d'y effectuer une opération. Une action est menée par la Direction pour modifier la convention d'entreprise et tenir compte de l'évolution du champ des bénéficiaires potentiels. Mise en œuvre de cette prime dès modification de la convention d'entreprise.

****La Prime d'anglais et les fiches de poste** sont en cours d'étude par le service emploi

Favoriser la mobilité en interne à l'entreprise afin de permettre aux personnes qui étaient anciennement sur la filière aéronautique et qui l'ont quittée pour une autre filière (exemple filière logistique), de pouvoir revenir sur celle-ci en fonction des besoins identifiés par l'employeur. Pour les personnes souhaitant quitter la production pour aller vers l'engineering, un biseau plus long est à l'étude pour lisser davantage le changement de taux de sujétion.

L'expérience en cours aux chantiers Nord (Roissy) sur le poste AMDE arrive au terme de son expérimentation. Un point sera fait par la Direction pour décider si cette expérimentation doit s'étendre ou pas aux autres sites de la DGI.

Le poste de technicien supérieur est en cours d'étude dans le cadre du projet « Passerelle ».

La reconnaissance de la pénibilité du travail de mécanicien est en cours de traitement au travers de groupes de travail entre partenaires sociaux et Direction (Corporate).

L'harmonisation de l'attribution des 15 pts AF pour les AMEA (accord SNMSAC de 2004) sera traitée également dans le cadre du projet « Passerelle ».

Vos délégués SNMSAC/UNSA